



Accueil » École » L'ENSA-M recrute » Recrutement • Maître de conférences associé à mi-temps (H/F)/ Ville et Territoire • contractuel

RECRUTEMENT • MAÎTRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ À MI-TEMPS (H/F)/ VILLE ET TERRITOIRE • CONTRACTUEL

Recrutement Enseignants



L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille recrute

1 Maître de conférences associé à mi-temps (H/F)/ Ville et Territoire

à mi-temps pour l'année universitaire 2025-2026

Dépôt des candidatures :

avant le 30 juin 2025 minuit

Pour candidater

Confidentialité - Conditions

Les dossiers de candidature complets doivent être adressés à :
recrutement@marseille.archi.fr copie à direction@marseille.archi.fr

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 2, place Jules Guesde 13001 – Marseille

Profil de poste :

Catégorie A

Contrat de Maitre de conférences associé conclu avec le ministère de la culture

160 h du 1er septembre 2025 au 31 aout 2026 (12 mois)

Champ disciplinaire Ville et territoire

Base de la rémunération brute mensuelle : à partir de l'IM 479, soit un traitement brut d'un montant d'environ 1 175 euros(cf. décret n°2023-710 du 1^{er} août 2023)

Bénéfice de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, des remboursements frais de transport, ainsi qu'une participation à la protection complémentaire santé.

Localisation à Marseille, sur le site de l'IMVT : 2, place Jules Guesde 13003 Marseille.

Avoir obligatoirement un emploi principal

Employeur :

L'Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires regroupe l'ENSA•Marseille, l'Institut d'Urbanisme & d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université, l'antenne de Marseille de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage. Seule école d'architecture en PACA, l'ENSA•M accueille 1100 étudiants de toute la France, dont la Corse. En réponse aux enjeux contemporains, elle forme des architectes capables d'un engagement politique par l'architecture. Des partenariats l'ancrent dans son territoire, offrant des terrains contrastés aux travaux menés dans ses formations :

. **Licence.** Chaque année est teintée par un thème (*Géographie, Ressources, Politique*) décliné dans les semestres, chacun ayant 4 Unités d'Enseignements (*Projet, Représentations, Construction, Vision du monde*).

. **Master.** Une thématique transversale *Représenter les processus de projet* explore 4 axes (*Prendre soin de l'existant, Spécificités des territoires, Habiter demain, Ressources & écosystèmes méditerranéens*). Les semestres sont composés de studios associés à des TD exploratoires pluridisciplinaires, de séminaires recherche, de cours de théorie, de cours d'environnement professionnel.

. **Doctorat.** Il est organisé par le DREAM et rattaché à l'ED 355 *Espaces, Cultures, Sociétés – AMU*.

L'ENSA•M a aussi une alternance, un double-cursus architecte-ingénieur, une Formation Professionnelle Continue, une Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en Nom Propre.

L'ENSA•M souhaite développer des formations et enseignements communs à l'IMVT.

Outre la recherche fondamentale, l'ENSA•M développe la recherche-action, la recherche-création et la recherche par projet. Elle accueille deux laboratoires aux équipes constituées d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs de recherche, de membres extérieurs et de doctorants.

. **INAMA** est centré sur l'époque contemporaine (du XIX^e siècle à nos jours) et l'aire régionale méditerranéenne. Il aborde les questions de productions doctrinales et de projets à diverses échelles, déclinant une thématique générale sur les rapports entre dynamiques globales et locales, avec notamment : la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain, les transferts et adaptations des normes et modèles, la construction des postures méditerranéistes, les jeux d'acteurs entre experts et politiques, les doctrines et pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

. **Project[s]** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, des arts, de l'ingénierie et du design. Il étudie les savoirs en actes dans le projet et cherche à déterminer sous quelles formes ils sont sollicités et produits. Cette approche disciplinaire comme interdisciplinaire du projet se développe à travers 4 axes : *Pédagogie réflexive du & pour le projet ; Territoires & objets multiscalaires en projet ; Ambiances, environnement & projet ; Faire œuvre : art & projet architectural.*

Quelques enseignants-chercheurs sont membres d'autres laboratoires.

Descriptif du poste :

L'ENSA•M recrute un. enseignant-chercheur dans le champ VT, ayant des compétences avérées **dans le domaine « Ville et territoire »**, plus particulièrement « Urbanisme et Projet urbain », en capacité de construire une réflexion critique sur cette pratique et l'exercice de la profession dans ces domaines. Dans le cadre du nouveau programme, le champ VT affirme les dimensions territoriale et environnementale : géographie, architecture du sol, espace public, en somme la ville territoire contemporaine.

Missions

Dans le cadre de l'IMVT, pour l'ENSA•M, le candidat développera :

- . au moins une formation (master) et un/des enseignements (licence).
- . des partenariats pédagogiques et scientifiques axés sur des problématiques territoriales régionales (métropoles, périurbain, littoraux, ruralités, montagne, etc.) et/ou méditerranéennes (réchauffement, risques, raréfaction des ressources, migrations, etc.)

Charges pédagogiques :

Le candidat s'investira dans les enseignements suivants :

A chaque semestre, l'UE **Projet** est composée d'un studio (semaine intensive, exercices de projet, visite ou voyage, semaine bleue), d'un TD pluridisciplinaire associé encadré par un champ connexe de cours de théorie.

Les groupes de projet d'un semestre fonctionnent collégialement et sont coordonnés par un.e

enseignant titulaire TPCAU (ou co-coordonnés avec un MCFA) travaillant en concertation avec l'enseignant du champ coordonnant le TD.

En fonction de son profil, le.la candidat participera à **un studio de projet** dans un des semestres thématisés (**S1, S2, S4, S6**). (108H)

. Master

Au regard des problématiques architecturales, urbaines et paysagères, régionales et méditerranéennes et en lien avec ses travaux scientifiques et sa pratique professionnelle, le.la candidat participera au **séminaire de MASTER S9 automne et S8 printemps** : Modes de constitutions de l'espace public urbain – Habiter les espaces périurbains. Ce séminaire entend explorer les processus de production urbaine de la ville-territoire contemporaine, en s'intéressant notamment à la constitution des espaces publics et des espaces à caractère naturel. L'objectif est de saisir les recompositions de ce territoire et les enjeux liés aux dynamiques d'intensification en cours. Il entend aider les étudiants de Master à développer une pensée critique relative aux problématiques propres aux espaces périurbains. (52H)

Charges scientifiques

Selon ses travaux et axes de recherche, le candidat participera aux activités d'un laboratoire de l'ENSA•M, ainsi qu'au développement de la recherche et de son enseignement au sein de l'école et de l'IMVT.

Conditions particulières d'exercice :

A l'ENSA•M, l'enseignement est centré sur celui du projet architectural & urbain, attentif à l'échelle de l'édifice, conforté par les disciplines connexes. L'école comprend nombre de praticiens (architectes, urbanistes, ingénieurs, artistes) et des chercheurs, architectes de formation ou issus de disciplines universitaires.

Le candidat partage ses charges pédagogiques au moins entre la licence et le master, toutes formations confondues.

Obligations de service

. Encadrement : rapports d'études, mémoires recherche, rapports de stages en entreprise et en laboratoire.

. Coordination pédagogique relatives aux enseignements du candidat.

. Participation aux jurys (primo-entrants, rapports d'étude, PFE, TPE-R, HMONP).

. Implication dans les instances et la vie de l'ENSA•M et de l'IMVT.

. Participation aux évènements de l'ENSA•M et de l'IMVT et à leur rayonnement (valorisation et diffusion des travaux).

Cadre

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des ENSA est constitué par :

. Les services d'enseignement déterminés par une durée annuelle de référence égale à 320h TD ou 192h CM ou toute combinaison équivalente, au sein des formations de l'école. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances afférentes.

. Une participation aux travaux d'un laboratoire dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15-02-2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA.

Descriptif du profil recherché :

1 – Expériences et compétences souhaitées

. Solides expériences et compétences relatives à l'enseignement du projet architectural & urbain, à toutes les échelles, en école d'architecture en France et/ou à l'étranger (tous cycles confondus).

. Activité scientifique professionnelle et/ou académique reconnue (travaux de recherche, publications, etc.)

. Activité de maîtrise d'œuvre confirmée (réalisations, publications, etc.)

. Bonne connaissance des grands enjeux architecturaux, urbains et paysagers contemporains, dans le cadre du bassin méditerranéen apprécié.

. Capacité réflexive permettant de mettre en écho pédagogie et pratiques personnelles professionnelle et scientifique.

. Capacité à articuler enseignement et recherche.

. Capacité de réflexion, d'analyse et de synthèse des situations rencontrées.

. Aptitude à concevoir, mettre en œuvre et piloter une formation dans le champ TPCAU au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

. Capacité à assurer ces cours magistraux (théorie et autres).

. Faculté à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire d'enseignants portant le projet pédagogique et scientifique de l'ENSA•M dans le cadre de l'IMVT.

. Aptitude à développer des projets pédagogiques et scientifiques et des partenariats idoines autour de thématiques et problématiques contemporaines de projet dans le cadre méditerranéen.

. Savoir-être : écoute, respect, esprit d'équipe, initiative, intégrité, efficacité.

2 – Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche

. Ouvert à la singularité du profil et du parcours du candidat.

3 – Diplômes et/ou expériences professionnelles requis (selon catégorie du concours et spécificités du profil)

. Diplôme d'architecte DPLG ou ADE-HMONP ou diplômes français ou étrangers reconnus équivalents.

. Doctorat apprécié.

. Formation(s) ou diplôme(s) supplémentaire(s) en lien avec l'urbanisme et/ou le paysage apprécié(s).

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une lettre de motivation.
- une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement au regard du profil de poste (3 pages maximum).
- un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- une copie de la carte nationale d'identité
- une attestation sur l'honneur que le candidat signe indiquant qu'il n'a aucun lien avec un enseignant ou un administratif de l'école

Conditions de recrutement :

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des ENSA.

Le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Justifier au 1er janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de 3 ans dans les 5 dernières années. (Hors enseignement)
- Ou détenir les diplômes suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches.
- Pour être associé à mi-temps, le candidat doit justifier de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle lui permettant de disposer de moyens d'existence réguliers.
 - soit les 12 dernières fiches de salaire, soit un contrat de travail en vigueur accompagnée d'une attestation de l'employeur confirmant son emploi, soit une fiche d'imposition qui présente une rémunération d'au moins 21.203€ (correspondant à 12 mois de salaire au SMIC).
 - Si la personne est en auto-entrepreneuriat, l'attestation d'inscription à l'URSSAF en qualité d'auto-entrepreneur n'est pas suffisante pour justifier un emploi principal. La personne doit présenter un bilan comptable qui indique un chiffre d'affaires au moins équivalent à 12 x le SMIC pour l'année précédente.
 - L'inscription à France Travail n'est pas considérée comme un emploi principal, même en cas d'indemnisation.

Liaisons hiérarchiques :

Sous l'autorité directe de la Directrice de l'ENSA Marseille et de son adjoint.

Modalités de recrutement

- Les candidatures (dossier écrit) seront d'abord examinées pour établir la recevabilité administrative puis par un jury composé de pairs afin d'établir la liste des candidats à auditionner. Le jury de l'ENSA-Marseille correspondant au profil auditionnera ensuite les candidats retenus pour l'oral et désignera un lauréat.

Contact pour information sur le poste :

courriel : alexandra.biehler@marseille.archi.fr,

christel.marchiaro@marseille.archi.fr

Envoi des candidatures :

recrutement@marseille.archi.fr

copie à direction@marseille.archi.fr